

Droit et
Justice
en France

Partie 3 : Droit
et justice des
mineurs

La justice des mineurs

Etude de cas

Devoirs : Réviser la leçon

Compétences :

- *Extraire des informations pertinentes*
 - *Travailler en groupe*
 - *Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi*
- 

Exercice 2

Loïc, un mineur devant la justice

Objectifs :	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Connaître les principaux droits de l'Homme et du citoyen et les principes de la Justice			
Croiser des documents de nature différente pour mieux les comprendre			
Ecrire en réponse à une question			

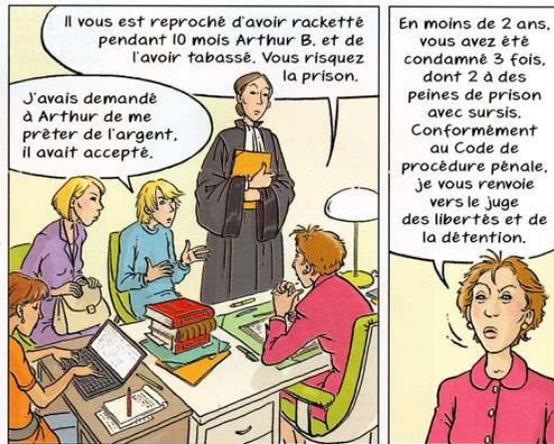
A Une affaire de racket

1 20 juin 2009 : racket au collège

Fait divers

Loïc N., élève de troisième de 17 ans, rackettait depuis 10 mois dans son collège Arthur B., 14 ans. Parce que Arthur ne voulait plus lui donner d'argent, il l'a roué de coups, lui cassant un bras et le blessant à la tête. Les parents d'Arthur ont porté plainte. Interpellé par la police, Loïc a été transféré devant le juge des enfants.

D'après *Scènes de justice*, École du Centre-Ouest des avocats, 2000.



2 21 juin 2009 : Loïc dans le cabinet de la juge des enfants



3 21 juin 2009 : Loïc dans le cabinet du juge des libertés et de la détention, avec le procureur

4 15 septembre 2009 : la confrontation de Loïc et d'Arthur

Interrogé devant Arthur, Loïc reconnaît les faits. Il explique qu'il rackettait Arthur car il avait besoin d'argent. Le 15 septembre, le juge confronte Loïc à Arthur. Celui-ci raconte sa peur, ses menaces de coups s'il parlait. Loïc exprime ses regrets. Le juge renvoie Loïc devant le tribunal pour enfants, au motif d'extorsion de fonds avec violence.

D'après *Scènes de justice*, École du Centre-Ouest des avocats, 2000.

Vocabulaire

Sursis avec mise à l'épreuve : le condamné est dispensé d'exécuter la peine prononcée, mais il doit se soumettre aux obligations imposées par le juge, sinon il devra exécuter la peine.

B Le jugement de Loïc



5 22 décembre 2009 : l'audience de jugement au tribunal pour enfant

6 Deux heures plus tard, la décision du juge

La juge des enfants : « Loïc N, après en avoir délibéré, le tribunal vous reconnaît coupable des faits qui vous sont reprochés. Il vous condamne à une peine de 9 mois d'emprisonnement dont 5 mois avec sursis avec mise à l'épreuve qui seront contrôlés par les éducateurs du tribunal pour enfants. Vos parents, qui sont responsables de vous, auront à payer à la victime 6000 euros de dommages et intérêts. Vous êtes immédiatement incarcéré. Vous avez 10 jours pour faire appel. »

D'après *Scènes de justice*, École du Centre-Ouest des avocats, 2000.

Questions :

1. Qui doit comparaître devant la justice, quelle infraction a été commise ? (2pts)
2. Quel tribunal et dans quelle juridiction se déroule cette audience, justifie ta réponse ? (2pt)
3. Qui constitue la cour ? (1 pt)
4. Avant son jugement, quels magistrats Loïc rencontre-t-il ? Pourquoi ? (1pt)
5. Présente les étapes du déroulement de l'audience de Loïc ? (2pts)
6. Compare les interventions des avocats et leurs arguments. (2pts)
7. Des personnes ou journalistes peuvent-ils assister à cette audience ? Pourquoi ? (1pt)
8. A l'issue de l'audience du jugement, quelle peine est prononcée contre Loïc ? (1pt)
9. Qui doit payer des dommages et intérêts à Arthur ? Pourquoi ? (2pts)
10. Que signifie la dernière phrase : « avoir 10 jours pour faire appel » ? (1pt)